



ANNEXE INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

# - Coupe de Noël 2022 -

*Société des Régates de Caen-Ouistreham (SRCO)*  
*grade 5B - Dimanche 27 Novembre 2022*

## 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.2 Des modifications à une instruction de course peuvent être faites sur l'eau par une communication VHF sur le canal de course.

## 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au club house de la SRCO.

3.2 Le PC course est situé au 1er étage du bâtiment de la SRCO, 02 31 96 13 30, [contact@srco.fr](mailto:contact@srco.fr)

3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

## 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la terrasse de la SRCO.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

5.3 [DP] L'envoi du pavillon D avec un signal sonore signifie « Les bateaux sont autorisés à quitter le port. Le signal d'avertissement ne sera pas fait avant l'heure prévue ou moins de 60 minutes après l'envoi du pavillon D ». En l'absence de pavillon D, les bateaux doivent rester à leur emplacement.

## 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 programme

	<b>Horaire</b>	<b>Lieu</b>
Briefing	Dimanche 27 Novembre 8h45	Yacht Club de la SRCO
Sas de sortie	9h30	
Départ	10h45	Zone de course indiquée lors du briefing
Sas de rentrée	15h00	
Résultats	16h30	Yacht Club de la SRCO

6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est 10h40.

6.3 Les chefs de bords sont priés d'assister au briefing de l'épreuve qui se tiendra à la SRCO le Dimanche 27 Novembre 2022 au yacht club de la SRCO, à 8h45.

## 7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe envoyé lors du signal d'avertissement sera le guidon SRCO.



PARTENAIRE  
OFFICIEL



PARTENAIRE  
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE  
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris  
Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - [www.ffvoile.fr](http://www.ffvoile.fr)

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F. du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72.

**9. LES PARCOURS**

9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer.

**10. MARQUES**

10.1 Les marques seront des balises de signalisation maritime ou des bouées cylindriques jaunes.

**12. LE DÉPART**

12.1 La ligne de départ se situe entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course (à l'extrémité tribord) et le côté parcours d'une bouée cylindrique jaune (à l'extrémité bâbord).

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 5 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

**14. L'ARRIVÉE**

14.1 La ligne d'arrivée sera entre le mât arborant un pavillon bleu du comité de course et le côté parcours de la marque d'arrivée.

**16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES**

16.1 L'heure de fermeture de la ligne d'arrivée est fixée à **14h30**.

**17. DEMANDES D'INSTRUCTION**

17.1 Le temps limite de réclamation est de 90 minutes après l'heure de fermeture de la ligne d'arrivée.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située dans la salle du club house de la SRCO. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

**18. CLASSEMENT**

18.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps.

**19. REGLES DE SECURITE**

19.1 [DP] [NP] Un émargement (avant le départ et après l'arrivée) pourra être mis en place. Les coureurs pourront s'y conformer par écrit au yacht club de la SRCO, ou par VHF sur le canal de course.

19.2 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

19.3 Le canal VHF de course est le 72.

19.4 Il est demandé aux concurrents de veiller le canal VHF 74 lorsqu'ils naviguent à proximité des écluses de Ouistreham, et de se conformer aux indications de la capitainerie.

**21. CONTRÔLES DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT**

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles une heure avant le signal d'avertissement.

**22. BATEAUX OFFICIELS**

22.1 La vedette du comité de course est siglée SRCO.

**23. ACCOMPAGNATEURS**

23.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.

**24. EVACUATION DES DETRITUS**

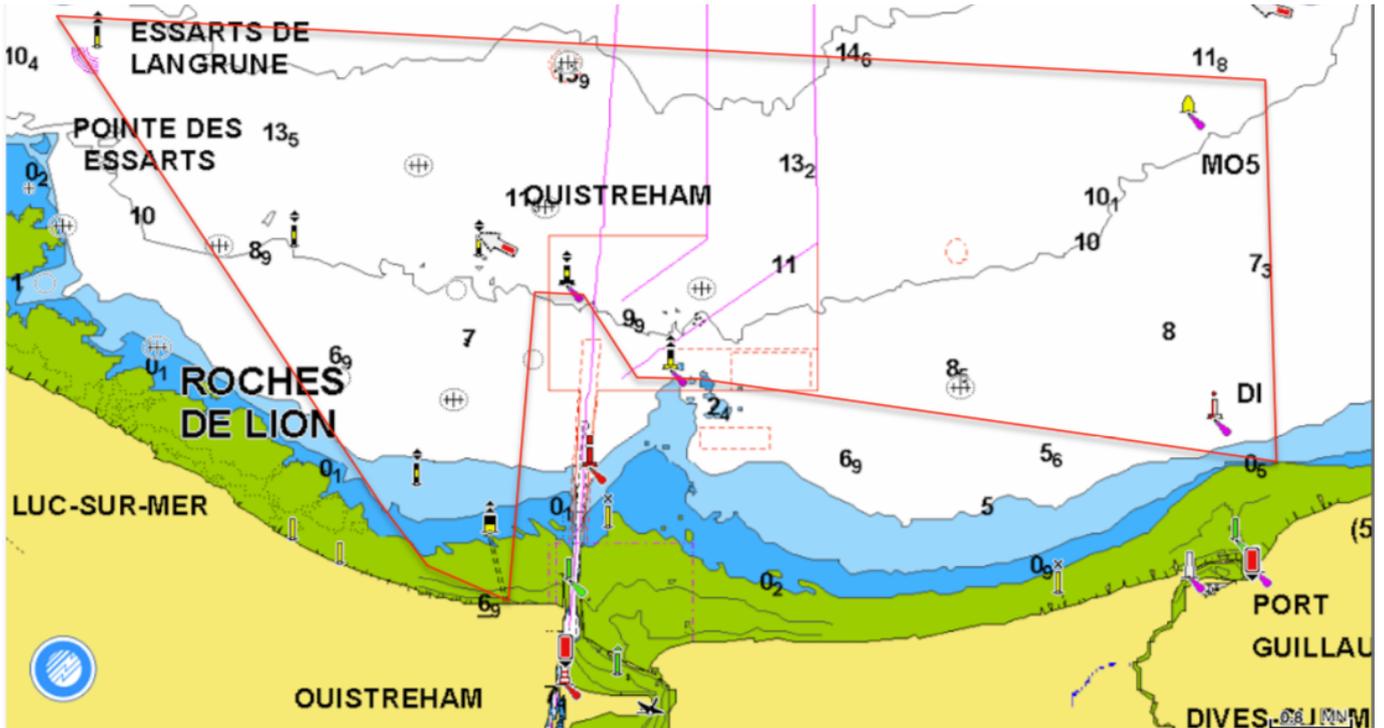
Les débris ne doivent pas être évacués en mer.

**ARBITRES DESIGNES**

Président du comité de course : François ROUGIER

Président du jury : Antoine BAZIN

## ANNEXE ZONE DE COURSE



## ANNEXE POINTAGE OFFICIEL À UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques de parcours, **l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué ; les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.**

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

## ANNEXE PARCOURS

### PARCOURS DE LA RÉGATE:

Départ	entre le bateau comité à l'extrémité tribord et une bouée JAUNE à l'extrémité bâbord
Bouée de dégagement (cylindrique jaune) <0,5 MN	à laisser et à contourner sur (indiqué lors du briefing)
THALASSO	à laisser et à contourner sur BÂBORD
Bouée Viseur (bout de ligne de départ cylindrique jaune)	à laisser et à contourner sur BÂBORD
LUC	à laisser et à contourner sur BÂBORD
COURBET	à laisser et à contourner sur BÂBORD
OUISTREHAM	à laisser et à contourner sur BÂBORD
ARRIVEE	ligne d'arrivée définie par le bateau comité à l'extrémité bâbord et la marque THALASSO à l'extrémité TRIBORD

### Annexe des balises pouvant servir de marque de parcours

Nom	Description	Position
Ouistreham	Cardinale Est	49° 20' 25.40" N 0° 14' 48.63" W
Lion	Cardinale Est	49° 20' 41.65" N 0° 16' 01.80" W
Luc	Cardinale Est	49° 20' 46.77" N 0° 18' 36.80" W
Les Essarts de Langrune	Cardinale Nord	49° 22' 35.79" N 0° 21' 20.04" W
Courbet	Cardinale Est	49° 18' 35.26" N 0° 16' 54.64" W
Thalasso	Cardinale Nord	49° 18' 09.27" N 0° 15' 52.84" W

### Annexe des caps et distances entre marques

De	Vers	Thalasso	Courbet	Ouistreham	Lion	Luc	Les Essarts
Thalasso			302° - 0,8M	17° - 2,3M	358° - 2,5M	326° - 3,2M	321° - 5,7M
Courbet		122° - 0,8M		37° - 2,3M	16° - 2,1M	333° - 2,5M	324° - 5M
Ouistreham		197° - 2,3M	217° - 2,3M		290° - 0,8M	278° - 2,5M	297° - 4,8M
Lion		178° - 2,5M	196° - 2,1M	110° - 0,8M		273° - 1,7M	300° - 4M
Luc		146° - 3,2M	153° - 2,5M	98° - 2,5M	93° - 1,7M		316° - 2,6M

Annexe des caps et distances entre marques

<b>De</b>	<b>Vers</b>	<b>Thalasso</b>	<b>Courbet</b>	<b>Ouistreham</b>	<b>Lion</b>	<b>Luc</b>	<b>Les Essarts</b>
<b>Les Essarts</b>		141° - 5,7M	144° - 5M	117° - 4,8M	120° - 4M	136° - 2,6M	